



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

Délégations de signature

N° Spécial

15 septembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP, délégations de signature, du 15 septembre 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2017-110	08.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de la Trésorerie de Châtillon.	3
DDFIP n° 2017-111	04.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de CLAMART.	4
DDFIP n° 2017-112	04.09.2017	Arrêté portant délégations de signature du comptable de la Trésorerie municipale de Courbevoie.	5
DDFIP n° 2017-113	04.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable d'ISSY – VANVES.	6
DDFIP n° 2017-114	01.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de Nanterre Municipale.	7
DDFIP n° 2017-115	04.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de Neuilly Sur Seine Municipal.	8
DDFIP n° 2017-116	05.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de la Trésorerie Municipale de SCEAUX.	9
DDFIP n° 2017-117	05.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de Saint-Cloud.	10
DDFIP n° 2017-118	13.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de VILLENEUVE LA GARENNE.	11

**Arrêté DDFIP n° 2017-110 du 8 septembre 2017 portant délégation de signature
du comptable de la Trésorerie de Châtillon**

Le comptable du centre des finances publiques de Châtillon

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er} – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de Châtillon dont les noms suivent :

- PRESSE Cécile

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Châtillon, le 8 septembre 2017

Le comptable des finances publiques de
Châtillon

VACHIAS Sylvie

**Arrêté DDFIP n° 2017-111 du 04 septembre 2017 portant délégation de signature
du comptable de CLAMART**

Le comptable du centre des finances publiques de CLAMART (92140)

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de CLAMART dont les noms suivent :

Isabelle CHANTRAINE, Inspectrice des Finances Publiques

Damien CHARON Inspecteur des Finances Publiques

Christophe ADOUE Contrôleur principal

Françoise BEUN Contrôleur principal

Françoise BEUN Contrôleur principal

Benoît WAGON , Contrôleur principal

Sophie HUBERT Contrôleur principal

Art. 2 : la délégation de signature prendra effet en ce qui concerne Damien CHARON à l'issue de son stage professionnel d'inspecteur des finances publiques soit le 1^{er} mars 2018 et sous réserve qu'il soit titularisé dans le grade d'inspecteur des finances publiques à cette date.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Clamart le 04 septembre 2017

Le comptable des finances publiques de la
Trésorerie de CLAMART

François MARTIN,

Arrêté DDFIP n°2017-112 du 4 septembre 2017
portant délégations de signature

Le comptable public, responsable de la Trésorerie municipale de Courbevoie,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1617-5 ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er} – Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms et grades suivent, exerçant leurs fonctions à la Trésorerie municipale de Courbevoie, à l'effet de signer, au nom du comptable, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux :

- M. Julian ROMERO, Inspecteur des Finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Paul-Xavier MARCO, Inspecteur des Finances publiques, adjoint du comptable ;
- Mme Rachel BARRY, Contrôleuse Principale des Finances publiques ;
- Mme Mathilde BACHOT, Contrôleuse des Finances publiques.

Art. 2 – Le présent arrêté, qui annule et remplace l'arrêté du 19 décembre 2016, sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Courbevoie, le 4 septembre 2017
Le comptable public, responsable de la
Trésorerie municipale de Courbevoie

Jean-Luc VALIERE
Inspecteur divisionnaire des
Finances publiques Hors Classe.

**Arrêté DDFIP n° 2017-113 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature
du comptable d'ISSY - VANVES**

Le comptable du centre des finances publiques D'ISSY-LES-MOULINEAUX et VANVES

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er} – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au Centre des finances publiques d'ISSY-VANVES dont les noms suivent :

- COAT Pierre-Yves
- BOURIM Zehia
- PIERRE-GABRIEL-GUEGAN raymonde
- PERE Crystel
- FERRANI Malik

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Issy-lès-Moulineaux, le 4 septembre
2017

Le comptable des finances publiques de la
TRESORERIE d'Issy-lès-Moulineaux et
Vanves

IMBERT Denise
Inspectrice divisionnaire hors classe

**Arrêté DDFIP n° 2017-114 du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature
du comptable de Nanterre Municipale.**

Le comptable du centre des finances publiques de Nanterre Municipale

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er} – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de Nanterre Municipale dont les noms suivent :

- Bertrand COMLAN
- Clémence VALAT
- Abderrahmane EL ABIED
- Yann RABIEGA
- Marie-Rose MARAPA
- Christine BONHOMME

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre LE 1/9/2017

Le comptable des finances publiques de la
TRESORERIE

LEMOINE Stéphane

**Arrêté DDFIP n° 2017-115 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature
du comptable de Neuilly Sur Seine Municipal**

Le comptable du centre des finances publiques de Neuilly Sur Seine Municipal

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er} – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de Neuilly Sur Seine Municipal dont les noms suivent :

- Mr CROIZE Cédric

- Mme BONOTTO Amélie

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Neuilly Sur Seine le 04/09/2017

Le comptable des finances publiques de
Neuilly Sur Seine Municipal

Philippe KLEIN

**Arrêté DDFIP n°2017-116 du 5 septembre 2017 portant délégation de signature du
comptable de la Trésorerie Municipale de SCEAUX**

Le Comptable du Centre des Finances publiques de Sceaux Municipale

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable , l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux , aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de SCEAUX MUNICIPALE dont les noms suivent:

- PATURANCE Daniel, inspecteur des finances publiques,
- VISSIERE Sophie, inspectrice des finances publiques,
-

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Sceaux, le 5 septembre 2017.

Le Comptable du centre des finances publiques de Sceaux

Florence LETE

**Arrêté DDFIP n° 2017-117 du 5 septembre 2017 portant délégation de signature
du comptable de Saint-Cloud**

Le comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Cloud

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er} – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de Saint-Cloud dont les noms suivent :

- Mme Dominique KALBACH , Inspecteur des finances publiques ;
- Mme Juliette WATIEZ , Inspecteur des finances publiques ;
- Mr Michel TANNEUX , Contrôleur principal des finances publiques .

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Saint-Cloud le 5 septembre 2017

Le comptable du Centre des Finances
Publiques de Saint-Cloud

Laurence AUDIBERT

**Arrêté DDFIP n° 2017-118 du 13 septembre 2017 portant délégation de signature
du comptable de VILLENEUVE LA GARENNE**

Le comptable du centre des finances publiques de VILLENEUVE LA GARENNE

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er} – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de VILLENEUVE LA GARENNE dont les noms suivent :

- **Pierre-Marie LE TALLEC**, Contrôleur des Finances publiques ;

- **Yannick FLEURIVAL**, Inspecteur des Finances publiques ;

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à VILLENEUVE LA GARENNE
le 13/09/2017

Le comptable des finances publiques de la
TRESORERIE VILLENEUVE LA
GARENNE

LACROIX Pascal

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>